

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
 CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE LA
 SAVOIE

L'an deux mil vingt et un,
 Le onze janvier,

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 13
 Présents : 12
 Votants : 13
 Pouvoirs : /

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Pour 13
 Contre /
 Abstention /

Etaient présents :

Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, François POCCARD-MARION, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.
 Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, et Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS.

Date de convocation :
 05/01/2021
 Date d'affichage :
 20/01/2021

Absents-Excusés :

Messieurs Bernard PRAIZELIN (Pouvoir à G. VILLIBORD)

M. Thierry ARSAC a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2021/01/004: Programmation des coupes ONF à asseoir en 2021

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. BACHER et M. DE-RIGHI de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après,
- **PRECISE**, pour les coupes inscrites, la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- **INFORME** le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après,

ETAT D'ASSIETTE :

Forêt de Peisey-Nancroix :

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé récoltable	Surface à parcourir (Ha)	Année prévue doc. gestion	Proposition ONF	Justification ONF	Mode de commercialisation	Année décision propriétaire
19	IRR	770	8	2021	2021	Etude du projet de desserte en cours	Bois façonné	REPORT
20	IRR	1300	21	2020	2021	Etude du projet de desserte en cours	Bois façonné	REPORT
21	IRR	380	6	2018	2021	Etude du projet de desserte en cours	Bois façonné	REPORT
24	IRR	380	6,5	2019	2021	Etude du projet de desserte en cours	Bois façonné	REPORT
25	IRR	440	8	2020	2021	Etude du projet de desserte en cours	Bois façonné	REPORT
26	IRR	820	13	2016	2021	Etude du projet de desserte en cours	Bois façonné	REPORT
27	IRR	550	8	2015	2021	Etude du projet de desserte en cours	Bois façonné	REPORT
4	IRR	350	5	2014	2021	La parcelle et déjà passer en coupe en partie en 2016, proposition d'exploiter le reste suite au démontage du télésiège de la combe	Bois façonné	2021

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

En cas de décision du propriétaire de **REPORTER** ou **SUPPRIMER** une coupe, **MOTIFS** : (cf article L214-5 du CF)

Compte tenu du retard accumulé lors du précédent mandat, il n'est pas possible de traiter toutes les parcelles susmentionnées dans l'état d'assiette au cours de l'année 2021, cependant, ces parcelles seront réétudiées courant 2021 pour revoir la faisabilité sur les années prochaines.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

Par ailleurs, dans le but de permettre l'approvisionnements des scieurs locaux, la commune s'engage pour une durée de 3 ans à commercialiser une partie du volume inscrit à l'état d'assiette annuel dans le cadre de ventes en contrat de bois façonné à la mesure.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.
- **INDIQUE** que Monsieur le Maire ou son représentant assistera au martelage de la parcelle n°4.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour Copie Conforme :
Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

